

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et
Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE BASTELICA

Suivant acte reçu par Maître Thomas FORT, Notaire à AJACCIO, le 31 juillet 2019, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Lucie CASANOVA, demeurant à BASTELICA (20129) lieu-dit Tricolacci, née à BASTELICA (20119) le 3 février 1927 et veuve de Monsieur Marius Félix URBANI.

Elle possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) les biens et droits immobiliers suivants :

Sur la commune de BASTELICA (20119), une maison à usage d'habitation édifée sur la parcelle cadastrée section AC numéro 579 et deux parcelles de terre, le tout cadastré section AC numéro 574 lieudit Stazzona pour une surface de 02a 70ca, section AC numéro 579 lieudit Stazzona pour une surface de 01a 45ca et section AC numéro 595 lieudit Stazzona pour une surface de 93ca, total surface : 05a 08ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr